

PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT

ARRETE

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES
DE TRANSPORTS TERRESTRES

LE PREFET,
du Département de SAONE-et-LOIRE
Chevalier de la légion d'honneur,

COMMUNE DE MACON

AFA/AE/HP-HP

99 - 1721 - 2 - 2

Vu la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14,

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R 111-4--1,

Vu le décret n° 95-20 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements,

Vu le décret n° 95-21 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation,

Vu l'arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement,

Vu l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,

Vu la délibération du conseil municipal du 29 mars 1999 de la commune de Mâcon suite à la consultation en date du 08/01/1999

Sur proposition de Mme. le Directeur départemental de l'Equipement de SAONE-et-LOIRE,

ARRETE :

Article 1er : Les dispositions des articles 2 à 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans le département de Saône et Loire aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'article 2 du présent arrêté et représentées sur les plans joints en annexe.

Article 2 : Le tableau suivant donne pour chacun des tronçons des différentes infrastructures de transports terrestres de la commune de **Mâcon**, le classement dans une des 5 catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé, la largeur des secteurs affectés par le bruit, ainsi que le type de tissu urbain.

N°	Classement	Rue	Début du tronçon	Fin du tronçon	Tissu	Largeur (1)
A40	2		Echangeur A6	Limite commune Sancé	Ouvert	250 m
A6	1		Limite commune Saint-Martin-Belle-Roche	Sortie Mâcon Nord	Ouvert	300 m
A6	1		Sortie Mâcon Nord	Sortie A40	Ouvert	300 m
A6	1		Sortie A40	Limite commune Sancé	Ouvert	300 m
A6	1		Limite commune Sancé	Limite commune Charnay-les-Mâcon	Ouvert	300 m
A6	1		Limite commune Charnay-les-Mâcon	Sortie Mâcon Sud	Ouvert	300 m
A6	1		Sortie Mâcon Sud	Limite commune Varennes-les-Mâcon	Ouvert	300 m
D103	3	Rue Vremontoise	Carrefour RD103E	Chemin Fontaine Moreau	U	100 m
D103	4	Rue Vremontoise	Chemin Fontaine Moreau	Limite commune Sancé	Ouvert	30 m
D54	3	Route de Bioux	Limite commune Charnay-les-Mâcon	Rue Pillet	Ouvert	100 m
D54	4	Route de Bioux	Rue Pillet	Place Saint-Clément	Ouvert	30 m
D54	4	Rue de Lyon	Place Saint-Clément	Boulevard de la Résistance	Ouvert	30 m
D579	3	Rue Rambuteau	Limite commune Charnay-les-Mâcon	Boulevard des Neufs Clés	U	100 m
D579	2	Rue Rambuteau	Boulevard des Neuf Clés	Place de la Barre	U	250 m
D82	4	Rue de la Liberté	Limite commune Hurigny	Route de la Grisière	Ouvert	30 m
N6	3	Avenue Charles de Gaulle	Limite commune Sancé	Carrefour de Saône	Ouvert	100 m
N6	3	Avenue Edouard Herriot	Rue Gambetta	Carrefour de l'Europe	U	100 m
N6	3	Avenue Edouard Herriot	Carrefour de l'Europe	Route de Lyon	Ouvert	100 m
N6	3	Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny	Carrefour de Saône	Rue du 28 juin 1944	Ouvert	100 m
N6	3	Carrefour de la 1ère Armée	Avenue Edouard Herriot	Avenue Edouard Herriot	Ouvert	100 m
N6	3	Carrefour de l'Europe	Avenue Edouard Herriot	Avenue Edouard Herriot	Ouvert	100 m

N6	3	Carrefour des Marseillais	Avenue Charles de Gaulle	Avenue Maréchal Juin	Ouvert	100 m
N6	3	Carrefour Mitterand	Route de Lyon	Carrefour RN79	Ouvert	100 m
N6	3	Carrefour Pompidou	Route de Lyon	Route de Lyon	Ouvert	100 m
N6	3	Quai Jean Jaurès	Rue du 28 juin 1944	Pont Saint-Laurent	Ouvert	100 m
N6	3	Quai Lamartine	Pont Saint-Laurent	Rue Gambetta	Ouvert	100 m
N6	3	Route de Lyon	Avenue Edouard Herriot	Carrefour Mitterand	Ouvert	100 m
N6	3		Limite commune Saint-Martin-Belle-Roche	Carrefour RN72	Ouvert	100 m
N6	3		Echangeur A6 Mâcon Nord	Limite commune Sancé	Ouvert	100 m
N6	3		Carrefour Mitterand	Limite commune Varennes-les-Mâcon	Ouvert	100 m
N72	3		Péage A6 Mâcon Nord	Carrefour RN6	Ouvert	100 m
N79	3	Pont de Saint-Laurent	Quai Lamartine	Limite Départementale	Ouvert	100 m
N79	3		Limite commune Charnay-les-Mâcon	Echangeur A6 Mâcon Sud	Ouvert	100 m
N79	3		Echangeur A6 Mâcon Sud	Carrefour RN6	Ouvert	100 m
VC_Mâcon	4	Avenue Charles de Gaulle	Carrefour de Saône	Boulevard Henri Dunant	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	4	Avenue des Gaises	Rond point de Neustadt	Rue de Flacé	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	4	Avenue Maréchal Juin	Carrefour des Marseillais	Boulevard Henri Dunant	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	4	Avenue Pierre Denave	Limite commune Charnay	Avenue Pierre et Marie Curie	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	4	Avenue Pierre et Marie Curie	Boulevard de la Liberté	Route de Bioux	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	5	Avenue René Cassin	Allée René Cassin	Rue du Grand Four	Ouvert	10 m
VC_Mâcon	4	Avenue René Cassin	Rue du Grand Four	Rond Point de Neustadt	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	3	Boulevard de la Liberté	Rue Rambuteau	Avenue Pierre et Marie Curie	U	100 m
VC_Mâcon	4	Boulevard des Neuf Clés	Rue de l'Héritan	Rue Rambuteau	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	4	Boulevard des Perrières	Boulevard Henri Dunant	Rue de Flacé	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	4	Boulevard Henri Dunant	Boulevard des Perrières	Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	4	Carrefour de la Résidence	Rue Pillet	Rue Frédéric Mistral	Ouvert	30 m

VC_Mâcon	4	Carrefour Frédéric Mistral	Rue Frédéric Mistral	Rue Olivier de Serres	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	3	Cours Moreau	Place Gardon	Rue des Epinoches	Ouvert	100 m
VC_Mâcon	4	Place de la Barre (Sud)	Rue Victor Hugo	Rue Mathieu	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	3	Place Gardon	Rue de Paris	Cours Moreau	Ouvert	100 m
VC_Mâcon	4	Place Poissonnière	Rue Sigorgne	Quai Lamartine	U	30 m
VC_Mâcon	3	Place Saint- Clément	Rue de Lyon	Route de Bioux	U	100 m
VC_Mâcon	4	Rond-Point de Neustadt	Rue du Vallon	Avenue des Gaises	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	4	Route de Juliéna	Rue Frédéric Mistral	Route de Lyon	Ouvert	30 m
VC_Mâcon \\	4	Rue Bernard de Romanet	Avenue du Val Fleuri	Rue des Neuf Clés	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	3	Rue Bigonnet	Rue Gambetta	Place Saint- Clément	U	100 m
VC_Mâcon	3	Rue Bon- Rencontre	Rue Rambuteau	Rue Lacretelle	U	100 m
VC_Mâcon	4	Rue de Flacé	Boulevard des Neuf Clés	Boulevard Rocca	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	2	Rue de Flacé	Boulevard Rocca	Boulevard des Perrières	U	250 m
VC_Mâcon	4	Rue de Flacé	Boulevard des Perrières	Place Gardon	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	4	Rue de la Libération	Rue du 11 Novembre 1918	Rue Mathieu	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	4	Rue de la Liberté	Route de la Grisière	Boulevard des Neuf Clés	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	4	Rue de l'Héritan	Boulevard des Neuf Clés	Rue du 11 Novembre 1918	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	3	Rue de l'Héritan	Rue du 11 Novembre 1918	Place de la Barre	U	100 m
VC_Mâcon	4	Rue de l'Héritan	Place de la Barre	Rue Rambuteau	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	3	Rue de Lyon	Rue Gambetta	Place Saint- Clément	U	100 m
VC_Mâcon	4	Rue de Paris	Boulevard Henri Dunant	Parking Monnier	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	3	Rue de Paris	Parking Monnier	Place Gardon	U	100 m
VC_Mâcon	4	Rue de Sancé	Avenue des Saugeraies	Rue du Vallon	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	4	Rue des Epinoches	Rue de Flacé	Cours Moreau	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	5	Rue des Neuf Clés	Boulevard des Neuf Clés	Rue Bernard de Romanet	Ouvert	10 m
VC_Mâcon	3	Rue du 11 Novembre 1918	Cours Moreau	Rue de l'Héritan	Ouvert	100 m

VC_Mâcon	4	Rue du 28 Juin 1944	Place Gardon	Rue Saint-Antoine	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	3	Rue du 28 Juin 1944	Rue Saint-Antoine	Quai Jean Jaurès	U	100 m
VC_Mâcon	4	Rue du Vallon	Rond Point de Neustadt	Avenue Maréchal Juin	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	4	Rue Frédéric Mistral	Carrefour de la Résidence	Route de Juliéas	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	3	Rue Gabriel Jeanton	Rue Lacretelle	Rue Gambetta	U	100 m
VC_Mâcon	2	Rue Gambetta	Rue Bigonnet	Rue Gabriel Jeanton	U	250 m
VC_Mâcon	3	Rue Gambetta	Rue Gabriel Jeanton	Rue de Lyon	U	100 m
VC_Mâcon	4	Rue Gambetta	Rue de Lyon	Place Gérard Geneves	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	3	Rue Gambetta	Place Gérard Geneves	Quai Lamartine	U	100 m
VC_Mâcon	4	Rue Gambetta	Quai Lamartine	Esplanade Lamartine	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	3	Rue Georges Lecomte	Rue Mathieu	Rue Guichenon	U	100 m
VC_Mâcon	4	Rue Gustave Eiffel	Route de Lyon	Rue Lavoisier	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	3	Rue Lacretelle	Rue Bon-Rencontre	Rue Mathieu	U	100 m
VC_Mâcon	4	Rue Lacretelle	Rue Mathieu	Rue Gabriel Jeanton	U	30 m
VC_Mâcon	3	Rue Mathieu	Rue de la Libération	Place de la Barre (Nord)	U	100 m
VC_Mâcon	4	Rue Mathieu	Place de la Barre (Nord)	Rue de la Barre	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	3	Rue Mathieu	Rue de la Barre	Place de la Barre (Sud)	Ouvert	100 m
VC_Mâcon	3	Rue Mathieu	Place de la Barre (Sud)	Rue Georges Lecomte	U	100 m
VC_Mâcon	4	Rue Mathieu	Rue Georges Lecomte	Rue Lacretelle	U	30 m
VC_Mâcon	3	Rue Monnet Goyon	Rue Rambuteau	Chemin des Rigolettes	U	100 m
VC_Mâcon	4	Rue Monnet Goyon	Chemin des Rigolettes	Rue de l'Héritan	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	4	Rue Pillet	Route de Bioux	Carrefour de la Résidence	Ouvert	30 m
VC_Mâcon	4	Rue Saint-Louis	Rue des Neuf Clés	Rue Rambuteau	U	30 m
VC_Mâcon	3	Rue Sigorgne	Rue de la Barre	Place Poissonnière	U	100 m
VC_Mâcon	3	Rue Victor Hugo	Rue Rambuteau	Place de la Barre	Ouvert	100 m
VC_Mâcon	3	Rue Victor Hugo	Place de la Barre	Rue Gambetta	U	100 m

VC_Mâcon	4	Rues des Frères Lumière	Route de Lyon	Rue de la Grosne	Ouvert	30 m
VF_PLM	1		Limite commune Saint- Martin-Belle-Roche	Limite commune Sancé	Ouvert	300 m
VF_PLM	1		Limite commune Sancé	Limite commune Varennes-les- Mâcon	Ouvert	300 m
VF_TGV	1		Limite commune Charnay-les-Mâcon	Limite commune Varennes-les- Mâcon	Ouvert	300 m

(1) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance mentionnée dans le tableau ci-dessus, comptée de part et d'autre de l'infrastructure :

- pour les infrastructures routières, à partir du bord extérieur de la chaussée le plus proche ;
- pour les infrastructures ferroviaires, à partir du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.

Article 3 : Les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets 95-20 et 95-21 susvisés.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 8 de l'arrêté du 9 janvier 1995 susvisé.

Article 4 : Le présent arrêté fait l'objet d'une mention au Recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département ainsi que dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Article 5 : La commune de Mâcon est concernée par le présent arrêté.

Article 6 : Une copie de cet arrêté doit être affichée à la mairie de Mâcon pendant un mois minimum.

Article 7 : Le présent arrêté doit être annexé par Monsieur le Maire de Mâcon au plan d'occupation des sols.

Les secteurs affectés par le bruit définis à l'article 2 doivent être reportés par Monsieur le Maire de Mâcon dans les documents graphiques du plan d'occupation des sols.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressé :

- au Maire de Mâcon,
- à la Direction Départementale de l'Équipement.
- aux gestionnaires de réseaux autoroutiers, routiers départementaux, et ferroviaires.

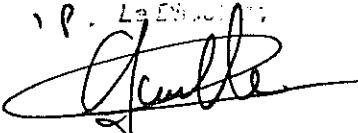
Article 9 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Monsieur le Maire de Mâcon et Madame le Directeur Départemental de l'Équipement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MACON, le 01 JUIN 1999

POUR AMPLIATION

Pour la Secrétaire Générale et par délégation

18. Le 28/06/99

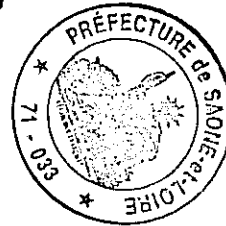

Corinne GAUTHERIN

LE PREFET

Pour le Préfet,

Le Secrétaire Général de la Préfecture
de Saône-et-Loire,

Signé : Xavier LA TORRE



Annexes :

- Trois cartes représentant les infrastructures classées.